



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA



CUNSIGLIU CUMUNITARIU

Luni u 15 di dicembre di u 2025

Contact Presse

Iris CAPPURI

07.60.82.60.44

i.cappuri@agglo-bastia.corsica



Le Conseil communautaire de la CAB se réunira ce **lundi 15 décembre 2025**.

Le Président introduira la séance par un **point d'information sur la situation financière de la CAB** et les choix qui ont été opérés depuis 2020.

La séance poursuivra ensuite par :

1. Le rapport d'étape du réseau de transports **ViaBastia** ;
2. La validation du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** ;
3. Le rapport d'activité 2024-2025 du **Cunsigliu di u sviluppu**.

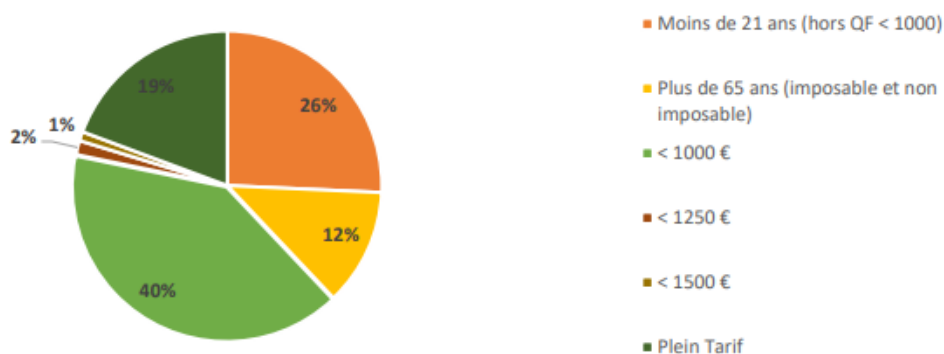
Le Conseil aura également à examiner d'autres rapports - plus formels - portant notamment sur la commande publique, le développement économique ou encore les ressources humaines.

I. **VIABASTIA a franchi les 13 000 abonnées !**

Le 4 novembre 2025, le réseau **ViaBastia** a franchi la barre **13 000 voyageurs inscrits**.

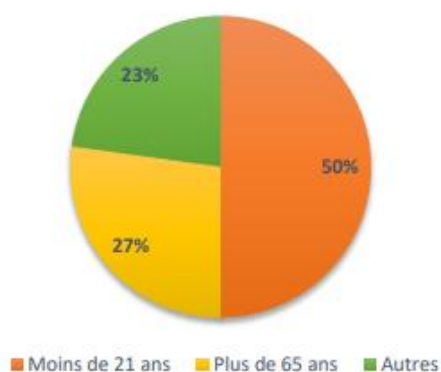
Un chiffre symbolique pour le réseau de bus, **restructuré en 2022**, qui reflète son attractivité.

Toutes lignes confondues (incluant les scolaires), la fréquentation du réseau s'évalue à **2 M de voyageurs à l'année**.



Enfin, la nouvelle tarification, basée principalement sur le critère du quotient familial, a permis de mieux tenir compte de la composition des foyers, et de proposer la gratuité totale du réseau et des tarifs préférentiels pour les plus défavorisés : **plus de 10 500 usagers en bénéficiant à ce jour**.

Bénéficiaires de la gratuité





II. Validation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

A travers la déclaration d'intention du 26 avril 2024, la CAB et la CC Marana Golo se sont engagées dans une démarche commune de **Planification Énergétique Territoriale**, essentielle pour l'avenir des deux territoires. Les études se sont déroulées d'octobre 2024 à juin 2025.

En parallèle, la CAB a lancé en juin 2024 l'élaboration de son **Schéma Directeur des Énergies (SDE)** qui vient compléter le plan climat sous l'angle énergétique.

Pour rappel, le projet de **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, **document stratégique** obligatoire pour les Intercommunalités de plus de 20 000 habitants, a été présenté et adopté à l'unanimité lors du Conseil Communautaire de juillet 2025.

Il fixe les objectifs et propose un programme d'actions concrètes sur plusieurs années. Il s'agit d'une **démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle**, qui concerne tous les secteurs d'activité. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse.

Les documents ont été transmis pour avis au préfet de Région, au Président de la CdC et à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe). Des avis ont été rendus fin octobre.

Une consultation publique a ensuite été lancée en novembre 2025.

L'ensemble des remarques issues des services instructeurs et de la consultation publique a été intégré afin de produire une version consolidée du PCAET, destinée à devenir la feuille de route en matière de climat, qualité de l'air et énergie pour les 6 prochaines années.



III. Raportu d'attività di u Cunsigliu di u sviluppu

Le Conseil de développement de la CAB, instance obligatoire pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants a été créé en juillet 2022. Dénommé **Cunsigliu di u sviluppu**, il est composé de **30 membres** répartis en 5 collèges. Ces premiers mois d'activité ont été consacrés à la mise en route de l'instance et au travail sur la thématique des mobilités.

Après avoir présenté en mai 2024, leur premier rapport « *Viaghjà* » sur la thématique de la mobilité et des transports en commun, les membres du Cunsigliu ont retenu cette année comme axe principal de travail le tri des déchets, considéré comme des **enjeux déterminants pour l'avenir environnemental de notre territoire et la qualité de vie de ses habitants**.

Ce travail a abouti à la présentation et au vote en novembre 2025 du **rapport Trascoglie**, issu d'un travail collectif de plusieurs mois des membres de la commission permanente mais aussi du Vice-Président délégué et des services de la CAB, des acteurs locaux compétents, ainsi que d'autres intercommunalités plus lointaines, comme celles du Pays Basque et de La Reunion Est.

Celui-ci formule une quinzaine de propositions pour **améliorer le niveau de tri des particuliers, des professionnels, des organisateurs d'évènements et pour lutter contre les incivilités**.

Ce choix s'est traduit par une activité soutenue de l'instance, dans le respect du fonctionnement établi par son règlement, et l'organisation de :

- **5 Commissions permanentes et 2 Assemblées plénières en 2024,**
- **6 Commissions permanentes et 2 Assemblées plénières en 2025.**

Le taux moyen de présence des membres s'est établi à 65 %, témoignant d'un engagement constant et régulier dans les travaux collectifs.